

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à 1907/2006 Annexe II 2015/830 et 1272/2008

(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont seulement raccourcies dans le terme numérique)

Publié le 21/10/2017

Version 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : ULTRA CLEANER, code ULCLEAN

Type de produit REACH : Mélange

Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Nettoyant, dégraissant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de l'entreprise:

PAWIS PECHE SAS www.pawispeche.com

265 Rue de l'église Email: fernand@pawispeche.com

57450 Marienthal/Barst Tél: 0033631766979

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence:

Belgique (Centre Antipoison) TEL: +32(0)70/245.245

France : ORFILA number : +33 (0)1 45 42 59 59

Switzerland : Tox Info Suisse : 145 / +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables - Catégorie 3 - H226

Asp. Tox. - Catégorie 1 - H304

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Effet narcotique - Catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Aquatic Chronic - Catégorie 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

• Icône(s) de danger



Mention d'avertissement: DANGER

• **Mentions de danger:**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel si la substance pénètre dans les voies respiratoires en cas d'ingestion.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

• **Précautions:**

P102 Garder hors de la portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter la poussière / fumée / gaz / brouillard / vapeur / brouillard de pulvérisation

P301 + P310 INCLUENT: Consulter immédiatement un centre antipoison / médecin / ...

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu / emballage selon local / régional / réglementations nationales / internationales.

Aanvullende informatie

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer une peau sèche ou gercée.

Contient: hydrocarbures, C9-10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

2.3. Autres dangers

Ce produit est non ou ne contient aucune substance qui est un PBT ou un zPzB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Notez que le tableau montre les dangers connus des ingrédients sous forme pure. Ces risques sont réduits ou éliminés lorsqu'ils sont mélangés ou dilués, voir la section 16d.

Nom REACH n° d'enregistrement	Classification	Concentration
hydrocarbures, C9-10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques		
EC No: 927-241-2 REACH: 01-2119471843-32	Flam Liq 3, STOT SE 3drow, Asp Tox 1, Aquatic Chronic 3; H226,EUH066, H336, H304, H412	>30 %

Des notes explicatives sur la classification et l'étiquetage des ingrédients figurent à la section 16e.

Les abréviations officielles sont imprimées en caractères normaux. Les textes en italique sont des spécifications et / ou des ajouts utilisés pour calculer le format de ce mélange, voir la section 16b.

Contenu selon 648/2004.

> 30% d'hydrocarbures aliphatiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général:

En cas de soins, ou si des symptômes apparaissent, consultez un médecin.

Mettez la personne dans la position de récupération sensible aux trois quarts si elle est inconsciente ou léthargique sur les jambes.

N'essayez jamais de donner un bain de bouche à une personne inconsciente ou quoi que ce soit d'autre.

Après inhalation:

Amener la victime à l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène.

En cas de détresse respiratoire: consulter un médecin / service médical.

Demandez à la personne de se reposer dans un endroit chaud avec de l'air frais et de consulter un médecin de toute urgence.

Après contact visuel:

Rincer à l'eau tiède. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après avoir avalé:

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et cracher l'eau. Buvez au moins 0,5 litre d'eau et consultez un médecin. NE LAISSEZ PAS LE FREINAGE. En cas de vomissement, empêcher le contenu de l'estomac de pénétrer dans les poumons en gardant la tête basse.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation:

Maux de tête. Vertiges. EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Narcose.
Pertes de connaissance.

Après contact avec les yeux:

Rougeur du tissu oculaire.

Après contact avec la peau:

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Peau sèche. Gerçures de la peau.

Après ingestion:

Risque de pneumonie aspiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si la personne blessée est inconsciente ou endormie, placez-la en position de récupération.

En cas de contact avec un médecin, assurez-vous d'avoir avec vous l'étiquette ou cette fiche de données de sécurité. Traitement symptomatique. Les symptômes d'empoisonnement peuvent être reportés.

La personne exposée peut être sous surveillance médicale pendant 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse polyvalente. Poudre BC. Acide carbonique.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit des fumées lors de la combustion contenant des gaz nocifs.

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂).

En cas de combustion incomplète, les aldéhydes et autres substances toxiques, nocives, irritantes ou substances respectueuses de l'environnement.

Notez que l'eau d'extinction peut contenir des substances toxiques ou d'autres substances dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir et / ou mettre dans des réservoirs / récipients. Considérez l'eau d'incendie polluant l'environnement. Pour minimiser l'eau d'extinction, collectez ou collectez autant que possible.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long du sol.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarque, risque d'inflammation et d'explosion.

Éteignez l'équipement qui a une flamme nue, brille ou a une source de chaleur différente.

Ne pas inhaler le produit et éviter l'exposition à la peau, aux yeux et aux vêtements.

Assurer une bonne ventilation.

Gardez les personnes non autorisées et non protégées à une distance sécuritaire.

Utiliser l'équipement de sécurité recommandé, voir la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber liquide répandu dans matériau incombustible p.ex.: sable, terre, vermiculite. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail. Présentez cette fiche de données de sécurité.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les sections 8 et 13 pour les considérations relatives à la sécurité personnelle et à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Gardez ce produit séparé de la nourriture et hors de portée des enfants et des animaux.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Enlever toute source d'ignition possible (feu ouvert, étincelles, fumée, etc.).

Éviter l'inhalation des vapeurs et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Faites particulièrement attention à la décharge d'électricité statique.

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains après l'utilisation du produit.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec et frais. Toujours utiliser des emballages fermés et visuellement étiquetés.

Stocker comme produit inflammable.

Conserver à l'écart de: Agents oxydants, chaleur, lumière du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

7.2.4 Matériel d'emballage non approprié

Aucune donnée disponible

7.3. Utilisation finale spécifique

voir section d'utilisation identifiée 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

tous les ingrédients (cf Section 3) manquent de valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.1.4 Valeurs DNEL

hydrocarbures, C9-10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

	Type d'exposition	Route d'exposition	Valeur
Grand public	Effets systémiques à long terme	inhalation	185 mg/m ³
Travailleurs	Effets systémiques à long terme	voie cutanée	208 mg/kg bw
Travailleurs	Effets systémiques à long terme	inhalation	871 mg/m ³
Grand public	Effets systémiques à long terme	voie orale	125 mg/kg bw
Grand public	Effets systémiques à long terme	voie cutanée	125 mg/kg bw

Valeurs PNEC: Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Se laver soigneusement les mains après la manipulation et avant de prendre de la nourriture ou de fumer

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utilisez une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de ventilation explosif.

Protection des yeux:

Des lunettes de protection doivent être portées s'il y a un risque d'exposition directe aux éclaboussures

Protection de la peau:

Porter des gants de protection s'il y a un risque de contact avec la peau.

Utilisez un vêtement de protection approprié.

Protection des mains:

Gants Caoutchouc nitrile; temps de passage > 480min; Épaisseur 0.35mm

Protection respiratoire:

Utiliser un équipement de protection respiratoire adéquat en cas de ventilation insuffisante.

Un masque à gaz avec filtre de type A (brun) est recommandé.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Travailler avec le produit doit se faire de telle manière que le produit ne pénètre pas dans les égouts, les cours d'eau, le sol et l'air.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect physique	Liquide
b) Odeur	Odeur caractéristique
c) Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
d) pH	Aucun renseignement disponible
e) Point de fusion	Aucun renseignement disponible
f) Point d'ébullition	130 - 166 °C
g) Point d'éclair	24 °C
h) Taux d'évaporation	0.35; butylacetaat
i) Inflammabilité	Liquide et vapeurs inflammables
j) Limites d'inflammabilité	Limite d'explosion inférieure 0.6% Limite d'explosion supérieure 7%
k) Pression de vapeur	4.6 hPa
l) Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
m) Densité relative	0.764 ; 20 °C
n) Solubilité	l'eau ; insoluble
o) Coefficient de partage: n-octanol / eau	ne s'applique pas
p) Température d'auto-ignition	200 °C
q) Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
r) Viscosité	1 mm ² /s (20 °C); Viscosité dynamique 1 mPa.s; 20 °C
s) Propriétés explosives	ne s'applique pas
t) Propriétés comburantes	ne s'applique pas

9.2. Autres informations

Densité absolue 764 kg/m³ ; 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut émettre des vapeurs volatiles et inflammables.

Évitez de manipuler la chaleur ou les sources d'inflammation.

10.4. Conditions à éviter

Évitez la chaleur, les étincelles et les flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peroxydes.

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂) et substances nocives et irritantes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les informations sur les dangers possibles pour la santé sont basées sur l'expérience et / ou les propriétés toxicologiques de plusieurs composants le produit.

Toxicité aiguë

Non classé pour la toxicité aiguë

hydrocarbures, C9-10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

LD50 lapin 24h: > 3160 mg/kg Dermal

LC50 rat 4h: > 5.6 mg/l Inhalation

LD50 rat 24h: > 5000 mg/kg Oral

Corrosion/irritation

Non classé dans les irritants cutanés

Lésions oculaires graves / irritation

Non classé comme irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les vapeurs peuvent causer de la somnolence ou des étourdissements.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucun danger connu pour une exposition répétée.

Danger par aspiration

L'ingestion du produit peut provoquer une aspiration et, par conséquent, une pneumonie chimique

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Empêche la libération sur terre, dans l'eau et dans les égouts.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

hydrocarbures, C9-10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

LC50 Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) 96h: 10-30 mg/l

ErC50 Algues 72h: > 1000 mg/l

EC50 Puce d'eau douce (*Daphnia magna*) 48h: 22-46 mg/l

NOEL Puce d'eau douce (*Daphnia magna*) 21d: 0.317 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Contient des composants facilement biodégradables

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas d'information sur la bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Les informations sur la mobilité dans la nature ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient aucun composant répondant aux critères PBT et / ou zPzB.

12.6. Autres effets néfastes

données manquantes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Dispositions relatives aux déchets

Les produits mis au rebut doivent être éliminés comme des déchets dangereux conformément aux déchets dangereux. Les récipients non vides peuvent contenir des substances dangereuses et doivent donc être traités comme des déchets dangereux conformément à ce qui précède.

Les emballages entièrement vides peuvent être recyclés. Eviter le rejet dans les égouts.

Respectez les réglementations locales. Voir aussi le règlement national sur les déchets.

Classification selon 2006/12

Code LoW recommandé:

20 01 29 Détergents contenant des substances dangereuses

15 01 10 Emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Sauf indication contraire, les informations s'appliquent à toutes les règles modèles de l'ONU, à savoir ADR (route), RID (rail), ADN (voies navigables intérieures), IMDG (mer) et OACI (IATA) (air).

14.1. Numéro ONU

3295

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

hydrocarbures, C9-10, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 2% aromatiques

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3: Liquides inflammables

Code de classification (ADR / RID)

F1: Liquides inflammables ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60 ° C

Subsidiair risico (IMDG)

Pas de risque de subvention selon IMDG

Étiquettes



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Ne s'applique pas

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Restrictions de tunnel

Catégorie de tunnel: D / E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73 / 78 et au code IBC

Ne s'applique pas

14.8 Autres informations de transport

Catégorie de transport: 3; Quantité totale maximale par unité de transport: 1000 kg ou litres

Catégorie d'arrimage A (IMDG)

Calendrier d'urgence (EmS) pour FIRE (IMDG) F-E

Horaire d'urgence (EmS) pour SPILLAGE (IMDG) S-D

Quantités limitées (LQ): 5 L.

Quantités exceptées: 30 kg.

Quantités limitées (IATA) (quantité nette maximum par colis): 10 L.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non indiqué.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport d'évaluation et de sécurité chimique conformément à l'annexe I de 1907/2006 n'a pas encore été mis en œuvre.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16a. indication de l'endroit où la version précédente de la fiche de données de sécurité a été appliquée. Révisions de ce document

Ceci est la première version

16b. Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral pour la classe de danger et le code de catégorie mentionnés à la section 3

Flam Liq 3	Liquides inflammables (Catégorie 3)
STOT SE 3drow	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique (Catégorie 3, Ef fet narcotique)
Asp Tox 1	Toxicité par aspiration (Catégorie 1)
Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (Catégorie Chronique 3)

Explication des abréviations à l'article 14

ADR Convention européenne sur le transport international des marchandises dangereuses par route

RID Règlement sur le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses

ICAO Organisation de l'aviation civile internationale (OACI, 999, rue University, Montréal (Québec) H3C 5H7, Canada)

IATA Association internationale du transport aérien

Code de restriction du tunnel: D / E; Transport en masse ou en citerne: Passage interdit par les tunnels des catégories D et E, Autres moyens de transport: Passage interdit par les tunnels de la catégorie E

Catégorie de transport: 3; Quantité totale maximale par unité de transport: 1000 kg ou litre

16c. Références bibliographiques clés et sources de données

Sources de données

Les données primaires pour le calcul des risques sont tirées de la liste de classification européenne officielle, 1272/2008 Annexe I, telle que mise à jour jusqu'au 2017-10-19.

Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, d'autres documents ont été utilisés pour déterminer la classification officielle, par exemple, IUCLID (base de données internationale d'informations sur les produits chimiques).

Comme deuxième alternative, des informations ont été utilisées auprès d'industries chimiques internationales réputées et, en tant que troisième alternative, d'autres informations disponibles ont été utilisées, par ex. la fiche de données de sécurité d'autres fournisseurs ou des informations provenant d'organisations à but non lucratif où la fiabilité de la ressource a été évaluée par des experts. Si, malgré cela, des informations fiables n'ont pu être obtenues, les risques ont été évalués par un avis d'expert basé sur les dangers connus de substances similaires, et conformément aux principes énoncés dans les documents 1907/2006 et 1272/2008.

Texte intégral de la législation mentionnée dans cette fiche de données de sécurité

1907/2006	RÈGLEMENT (CE) N ° DE LA COMMISSION 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45 / CE et abrogeant le règlement (CEE) n. 793/93 et le règlement (CE) n °. 1488/94 et la directive 76/769 / CEE et les directives 91/155 / CEE, 93/67 / CEE , 93/105 / CE et 2000/21 / CE
2015/830	RÈGLEMENT (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)
1272/2008	RÈGLEMENT (CE) N ° DE LA COMMISSION 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 Décembre 2008 relative à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006
648/2004	RÈGLEMENT (CE) N ° DE LA COMMISSION 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 concernant les détergents à lessive
2006/12	DIRECTIVE 2006/12 / CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 avril 2006 sur les déchets
1907/2006	RÈGLEMENT (CE) N ° DE LA COMMISSION 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), instituant une Agence européenne pour les substances chimiques, modifiant la directive 1999/45 / CE et retrait Règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et du règlement (CE) n o 1488/94 du Conseil Directive 76/769 / CEE et les directives 91/155 / CEE, 93/67 / CEE, 93/105 / CE et 2000/21 / CE de la Commission.

16d. Méthodes d'évaluation des informations visées à l'article 1272/2008 Article 9, utilisées aux fins de la classification

Le calcul des dangers pour ce mélange a été réalisé en tant qu'évaluation cumulative en utilisant des évaluations d'experts conformément à 1272/2008 Annexe I où toutes les informations disponibles pouvant être importantes pour déterminer les dangers du mélange ont été évaluées ensemble et conformément à l'annexe 190 de 1907 / 2006.

16e. Liste des mentions de danger et / ou précautions pertinentes

Texte complet des mentions de danger énumérées à la section 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et dans les voies respiratoires

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16f. Des conseils sur toute formation adaptée aux employés pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement

Avertissement pour abus

Non indiqué

DENEGATION DE RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.